

## CONCOURS *La persévérance illustrée!* – JPS 2026

### 1. Description et durée du concours

Le concours est organisé par le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE). L'inscription au concours se déroulera du 2 février 2026 à 8 h au 27 février 2026 à 16 h. Le choix des gagnant.es sera déterminé par un comité de sélection incluant des personnes de divers milieux.

Le choix des gagnant.es se fera dans les semaines suivant la fin du concours. Les gagnant.es seront annoncé.es le 30 mars 2026. Les prix ne sont ni échangeables ni monnayables.

### 2. Participation et admissibilité

Seules les personnes qui satisfont aux conditions suivantes peuvent participer au concours :

Jeunes et adultes en formation (de la maternelle à l'université) :

- Fréquenter une école de la région de Lanaudière;
- Pour être admissible au prix de la catégorie enfant : être un.e enfant de niveau préscolaire ou primaire et avoir transmis au CREVALE, avant le 27 février 2026 à 16 h, un dessin effectué sur la feuille *gabarit*;
- Pour être admissible au prix de la catégorie jeune : être un.e jeune de niveau secondaire et avoir transmis au CREVALE, avant le 27 février 2026 à 16 h, un dessin effectué sur la feuille *gabarit*;
- Pour être admissible au prix de la catégorie adulte : être un.e apprenant.e de niveau postsecondaire et avoir transmis au CREVALE, avant le 27 février 2026 à 16 h, un dessin effectué sur la feuille *gabarit*;
- Pour être admissible au prix de participation : avoir remis, avant le 27 février 2026 à 16 h, un dessin effectué sur la feuille *gabarit*;
- Aucun achat ni aucune contrepartie ne sont requis.

### 3. Description des prix

Voici la description et l'ordre des prix :

#### Prix gagnant – catégorie enfant (maternelle et primaire)

- Une carte-cadeau de chez Hamster + Le Papetier Le Libraire d'une valeur de 200 \$

#### Prix gagnant – catégorie jeune (secondaire)

- Une carte-cadeau de chez Hamster + Le Papetier Le Libraire d'une valeur de 200 \$

#### Prix gagnant – catégorie adulte (FP-FGA, francisation, cégep, université)

- Une bourse d'une valeur de 200 \$

#### Prix de participation

- 5 laissez-passer familiaux du Musée d'art de Joliette d'une valeur de 125 \$
- Huit cartes-cadeaux de chez Hamster + Le Papetier Le Libraire d'une valeur de 50 \$ chacune

### 5. Attribution des prix

Les personnes gagnantes seront déterminées par un jury composé de deux professionnel.les de divers milieux (muséal, artistique) ainsi que d'un.e apprenant.e différent.e par catégorie de prix :

- Maternelle et primaire;
- Secondaire;
- FP-FGA, francisation, cégep, université.

Le tirage des prix de participation sera effectué parmi tous.les les participant.es n'ayant pas remporté un prix gagnant. Les chances de gagner dépendront du nombre de participant.es ayant satisfait aux critères d'admissibilité. Les personnes gagnantes seront avisées par téléphone dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage. Dans l'impossibilité de joindre les gagnant.es dans les cinq (5) jours suivant leur désignation, les organisateurs du concours procéderont au choix d'une autre personne gagnante.

## **6. Publication du nom des gagnant.es**

Le nom des gagnant.es sera annoncé dans les divers outils de communication du CREVALE (p. ex. sur la page Facebook du CREVALE, dans l'infolettre, dans un communiqué, etc.).

## **7. Conditions générales**

Les personnes gagnantes dégagent l'organisateur du concours, ses partenaires, leur agence de publicité et de promotion ainsi que leurs employé.es de toute responsabilité et de tout dommage qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de leur prix.

Ces mêmes parties ne peuvent remporter un prix, pas plus que les membres de leur famille proche. Afin d'être déclarées gagnantes, les personnes désignées comme telles s'engagent, préalablement à l'obtention de leur prix, à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet.

Les membres du personnel et du conseil d'administration du CREVALE ne peuvent participer au concours.

## **8. Acceptation du prix**

Le prix doit être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être substitué à un autre prix ni échangé, en totalité ou en partie, contre autre chose.

## **9. Autorisation**

Les personnes gagnantes consentent à ce que les organisateurs du concours utilisent leur nom, leur photographie, leur image, leur voix, la description de leur prix et toute déclaration relative au concours à des fins promotionnelles, sans aucune forme de rémunération ni compensation supplémentaire.

## **10. Modification du concours**

Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout temps et en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où se manifesteraient un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement.

## **11. Fin de la participation au concours**

Les organisateurs du concours se réservent le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de leur volonté les empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra leur être imputée.

## **12. Renseignements personnels**

Les renseignements personnels recueillis sur les participant.es dans le cadre du concours ne seront utilisés que pour l'administration dudit concours. Aucune communication non liée à ce concours ne sera envoyée aux participant.es.

---